



→ « Si l'AVS était financée par la dette, comme le covid, elle n'existerait pas depuis 76 ans »

Politique financière

Le financement du covid et de l'AVS ne sont pas comparables

29.01.2024

D'un coup d'oeil

«Il y a de l'argent pour tout, excepté pour l'AVS!» Cette affirmation ne cesse de revenir dans l'actuelle campagne de votation sur la 13^e rente AVS. Les personnes qui s'expriment ainsi font référence aux milliards que l'État a mis à disposition lors d'événements extraordinaires, comme la pandémie de covid, la guerre contre l'Ukraine, la chute de Credit Suisse ou la pénurie d'énergie. Il ne semble pas clair aux yeux du public que ces montants sont des dettes et des crédits qui devront être remboursés. C'est pourquoi le financement de l'AVS ne peut pas être comparé au covid et à d'autres événements extraordinaires.

Livrons-nous à un petit exercice intellectuel: supposons que l'AVS vienne d'être introduite et que nous devions définir les modalités de son financement pour garantir les rentes durant des décennies. Doit-on financer chaque année des milliards de dépenses par le crédit ou l'emprunt? Sérieusement, personne ne proposerait un tel mécanisme. C'est pourtant à cela que correspond la revendication consistant à réclamer que l'État finance l'AVS, comme il finance d'autres tâches.

DES ÉVÉNEMENTS EXTRAORDINAIRES NÉCESSITENT UN FINANCEMENT EXTRAORDINAIRE

Ni pour le covid, les réfugiés ukrainiens, le CS ou le secteur de l'électricité, la Confédération n'a engagé ou n'aurait engagé des moyens ordinaires. Elle se serait endettée. Pour le covid, elle l'a fait – et massivement. Presque toutes les dépenses liées au covid, qui dépassent les 30 milliards de francs, ont été financées par la dette. Il en va de même, jusqu'à présent, pour l'aide aux personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine. Et si la Confédération avait vraiment dû intervenir pour le CS ou le secteur de l'électricité, elle aurait également dû lever beaucoup de fonds. Mais de facto, pas un franc n'a été versé, à aucun moment, que ce soit pour le CS ou le secteur de l'électricité.

PAS DE PRÉVOYANCE VIEILLESSE À CRÉDIT

Le financement de l'AVS est, pour sa part, réglé de manière complètement différente. Les dépenses (retraites) sont couvertes par les recettes courantes. Ce financement dit par répartition est fixé dans la loi. Le fait que les rentes soient actuellement couvertes ne signifie toutefois pas qu'il en sera toujours ainsi. Si le financement est stable aujourd'hui, c'est uniquement parce que les recettes ont été augmentées ces dernières années (entre autres TVA, cotisations salariales). Or, on le sait, les recettes seront suffisantes jusqu'en 2030 seulement. Avec l'introduction d'une 13^e rente, l'AVS serait immédiatement dans le rouge.

Dans ces conditions, miser sur l'État pour financer l'AVS n'est pas une option. L'AVS n'existerait pas depuis 76 ans si elle était financée par l'emprunt. Les intérêts, à eux seuls, l'aurait déjà mise à terre. Des financements d'urgence, comme ceux liés au covid ou à CS, ne sont pas adaptés à une assurance sociale

appelée à durer et dont de nombreuses personnes dépendent. Le covid est terminé et le CS est enterré. L'AVS, pour sa part, doit durer.

L'AVS EST DÉJÀ LE PLUS GROS POSTE DE DÉPENSES DE LA CONFÉDÉRATION

Affirmer en outre que la Confédération ne fait rien pour l'AVS est faux: la Confédération dépense davantage pour l'AVS que pour toute autre tâche, soit déjà 10 milliards par an actuellement. Avec une 13^e rente, sa contribution à l'AVS augmenterait d'un milliard. Les ressources n'étant pas disponibles, il faudrait par exemple les prélever auprès des citoyens, via un nouveau relèvement de la TVA ou en réduisant des dépenses dans les domaines de la formation, de l'agriculture ou de l'armée par exemple. Aujourd'hui comme hier, il est décisif d'assurer le financement de l'AVS pour toutes les générations, et non de développer ses prestations via l'endettement et des coûts élevés.



Lea Flügel

Responsable suppléante du département Finances et fiscalité